

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 26 septembre 2013
Session ordinaire

Le **Jeudi 26 septembre 2013, à 11 heures 30**, le conseil municipal de la commune de RULLY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François LOTTEAU, Maire.

Date de convocation : 20/09/2013

Etaient présents :

Monsieur François LOTTEAU, Monsieur Guy ALADAME, Madame Martine JACQUART BROSSARD, Monsieur Jean-Claude JOST, Monsieur Jean-Pierre MILLIARD, Monsieur Jean-Paul BOISSARD, Monsieur Jean-Yves CORNEZ, Monsieur Jean-Claude LEVY.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés représentés :

Monsieur Jean-François BONNOT, qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre MILLIARD.

Monsieur Jacques DURY qui donne pouvoir à Monsieur François LOTTEAU.

Madame Rachel GARCENOT, qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Paul BOISSARD.

Absentes non excusées non représentées :

Madame Shirley FIQUET.

Madame Valérie SAUTAI.

1-Désignation du secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Madame Martine JACQUART BROSSARD pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

2-Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 18 septembre 2013.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du 18 septembre 2013.

3-Marché de travaux pour la Grande Rue.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Considérant la mise en concurrence des candidats par le biais de la plate-forme e-bourgogne,
 Considérant le rapport d'analyse des plis,
 Sur proposition de la commission d'analyse des plis,
 Après avoir entendu l'exposé de Monsieur François LOTTEAU, rapporteur,

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des diverses propositions et après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

- décide de retenir l'offre de la société COLAS pour un coût de 120 000 € HT soit 143 520 € TTC pour effectuer les travaux de voirie de la Grande rue ;
- mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer tous les documents afférents.

4- Budget communal : décision modificative n° 3.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Guy ALADAME, rapporteur,
 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

- approuve la décision modificative n° 3 du budget communal 2013 :

<u>Section d'investissement - Dépenses :</u>	
Art 2041511-20-Opération n° 1312 – « Rplt mat vétuste éclairage pub »	1 675 €
Art 2041511-20-Opération n° 1312 – « Rplt mat vétuste éclairage pub »	13 276 €
Art 2305-23-Opération n° 1105 – « Travaux de voirie »	14 000 €
Art 2315-23-Opération n° 1305 – « Programme de voirie 2013 »	- 16 951 €
TOTAL	+ 12 000 €
<u>Section d'investissement - Recettes :</u>	
Article 1323-13 Subvention du Conseil général	+ 12 000 €
TOTAL	+ 12 000 €

INFORMATIONS

Remerciements :

Les proches de Monsieur Bernard PRUDHON remercient la municipalité de ses marques de sympathie lors de son décès.

Stationnement aux abords du château :

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves CORNEZ.

Affaire sociales :

Rapporteur : Madame Martine JACQUART BROSSARD.

PEDT :

Rapporteur : Monsieur Guy ALADAME.

Prochaine réunion du conseil municipal : mardi 15/10/2013 à 20 H 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 H 45.

**Le Maire,
François LOTTEAU**